

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25
du code général des collectivités territoriales

Réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Approbation du compte rendu de la séance du 27 mars 2018

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 27 mars 2018.

Présentation du bilan énergétique initial des bâtiments par Monsieur Samuel GUERIN (Agence Locale de l'Energie)

Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022, pour la prestation suivante : dématérialisation des procédures de marchés
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- De dire que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Mise à disposition du service « Enfance – Jeunesse » de la CCTVI

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modalités générales de mise à disposition du service « Enfance – Jeunesse » de la CCTVI au profit de la commune de Truyes dans le cadre de la pause méridienne scolaire
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée

**Rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 3 avril 2018 –
Transfert de la compétence « Transports scolaires »**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de désapprouver le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 3 avril 2018 relative au transfert de la compétence « Transports scolaires »

**Rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 3 avril 2018 –
Transfert de la compétence « Aires d'accueil des gens du voyage »**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de désapprouver le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 3 avril 2018 relative au transfert de la compétence « Aires d'accueil des gens du voyage »

**Transformation d'anciens commerces en boucherie
Avenant n°1 : lot n°1 Gros œuvre – Maçonnerie**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 (lot n°1 Gros œuvre – Maçonnerie) d'un montant de - 2.492,00 € HT au marché de travaux relatif à la transformation d'anciens commerces en boucherie conclu avec l'entreprise BRIAULT CONSTRUCTION ZI de Nazelles-Negrin 11 boulevard de l'Industrie 37530 NAZELLES-NEGRON, portant le montant total du marché à 17.661,16 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**Dissimulation du réseau de distribution publique d'énergie électrique dans la rue des
Delanoues et la rue des Frandalais**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'étude préliminaire relative à l'effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique dans la rue des Delanoues et la rue des Frandalais réalisée par le SIEIL.
- de valider le chiffrage dont la répartition prévoit un montant de 23.339,25 € nets à la charge de la commune,
- de solliciter le SIEIL pour inscrire cette opération au programme de travaux de l'année 2019.

**Dissimulation des réseaux de télécommunication dans la rue des Delanoues et la rue
des Frandalais**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'estimation sommaire relative à l'effacement des réseaux de télécommunication dans la rue des Delanoues et la rue des Frandalais réalisée par le SIEIL.
- de valider le chiffrage dont la répartition prévoit un montant de 107.485,96 € restant à la charge de la commune,
- de solliciter le SIEIL pour établir une convention d'organisation et de coordination de la maîtrise d'ouvrage

Election d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission du 2ème adjoint

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de maintenir à quatre le nombre d'adjoints conformément à la délibération du 11 avril 2014
- de préciser que le nouvel adjoint prendra rang à la suite de tous les autres adjoints

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du 4^{ème} adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue.

le résultat du vote est le suivant :

- 15 votants
- 9 suffrages exprimés
- 8 suffrages pour Monsieur Thierry NAU
- 1 suffrage pour Madame Martine COUTABLE

Monsieur Thierry NAU est proclamé 4^{ème} adjoint.

Indemnité de fonction du quatrième adjoint

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de fixer l'indemnité maximum du quatrième adjoint au taux de 16,4 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, identique à l'indemnité de l'adjoint démissionnaire, les indemnités attribuées aux autres adjoints étant inchangées.
- de fixer l'entrée en vigueur de cette délibération à la date du 1^{er} juin 2018.
- d'arrêter comme suit le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Nom de l'élu	Qualité	Délégation	Taux en % de l'indice brut terminal de la FP
M. Stéphane de COLBERT	Maire		42,8
Mme Dominique BEAUCHAMP	Adjointe	Vie sociale, culture, vie associative	16,4
M. Jérôme BIROCHEAU	Adjoint	Education	16,4
M. Olivier GREINER	Adjoint	Communication et information	16,4
M. Thierry NAU	Adjoint	Gestion de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux	16,4

Modification du tableau des effectifs

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018.
- de créer un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018.

2018-05-A-11 Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	15.632,12 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL: D-020 Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	15.632,12 €	0,00 €	0,00 €
R-024 Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15.632,12 €
TOTAL R-024 Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15.632,24 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	15.632,24 €	0,00 €	15.632,24 €
Total Général		15.632,24 €		15.632,24 €

Service de collecte des déchets végétaux

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de ne pas opter pour le service de collecte des déchets végétaux en porte à porte pour la période 2019-2021.

Fait à Truyes,
le 18 MAI 2018
Stéphane de COLBERT
Maire

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte intégral des délibérations est affiché à la Mairie.